

dont j'ai parlé—«Faites-le faire dès maintenant, grâce à un prêt destiné aux petites entreprises.» Je ne parle pas des prêts destinés à l'amélioration des maisons ou des fermes, mais des prêts destinés aux petites entreprises. Peut-être, parce qu'il s'agit de quelque chose de nouveau, ne pouvait-on pas l'inclure dans les crédits principaux qui ont été préparés il y a plus d'un an. J'estime cependant que, depuis le 19 janvier dernier, lorsque les règlements du cabinet ont été rendus publics, le ministre des Finances n'a pas tenu la Chambre ni le pays suffisamment au courant de la situation en ce qui concerne les progrès réalisés en vertu de cette nouvelle mesure.

Le 9 mars, je crois, l'honorable député de Port-Arthur a posé une question à ce propos, et le ministre a répondu qu'il n'y avait rien à signaler à cet égard. Par la suite, le 22 mars, l'honorable député de Beauce a demandé au ministre un rapport sur l'état de la question.

L'hon. M. Fleming: Ne s'agissait-il pas de janvier?

M. Benidickson: Oui, du 19 au 31 janvier, d'après sa question. Il a demandé combien de prêts avaient été consentis et quel était le montant total en cause. A ce moment-là, le ministre des Finances a dit qu'il n'avait aucun renseignement de disponible à cet égard. A mon avis, bien qu'il soit présentement question d'un poste intéressant le ministre du Travail, nous avons la chance de parler de quelque chose qui est directement lié à un poste qui semble avoir été, à l'origine, parrainé par le ministre des Finances, et il me semble que c'est le moment, pour ce dernier, de nous fournir des renseignements définitifs quant au montant en dollars des prêts qui ont été consentis depuis le 19 janvier, en vertu de la mesure relative aux prêts destinés aux petites entreprises, adoptée au cours de la présente session.

L'hon. M. Fleming: Les banques ont un délai de 30 jours pour présenter leurs rapports à ce propos. Si l'honorable député avait lu les réponses que j'ai données à ces questions, au lieu de paraphraser, il aurait constaté que j'ai dit simplement que si l'on reprenait la question marquée d'un astérisque pour qu'elle englobe la période allant jusqu'au 28 février, je fournirais bien volontiers ces renseignements sans délai.

Comme je l'ai signalé, il est inutile de demander un rapport pour les quelques derniers jours du mois de janvier, car les prêts ne sont pas disponibles avant le 19 janvier, d'autant plus qu'il reste encore, après cela, à s'occuper de toute la documentation.

Quant au chiffre donné par l'honorable député à propos des travaux qu'il reste à faire,

j'ai mentionné, au cours d'un débat antérieur là-dessus pendant la présente session, un chiffre de 75 millions de dollars; comme je l'ai dit alors, ce chiffre m'a été fourni par l'Association des marchands détaillants du Canada comme une estimation du volume et de la valeur des travaux qu'il reste à effectuer au Canada à des fins de modernisation et de reconstruction d'établissements de détail.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, je désire tout simplement dire quelques mots en marge du crédit 697, lequel a trait au ministère du Travail.

Je comprends très bien le désir de l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) de limiter, autant que possible, la discussion sur ce poste, et ce plus particulièrement lorsque l'on se reporte à la 3^e ligne qui se lit: «Contre le chômage saisonnier».

Cela me fournit l'occasion de mentionner de nouveau une chose que tout le monde connaît, à savoir que le gouvernement considérait, jusqu'à l'automne dernier, que le chômage était quelque chose de saisonnier. Au fait, l'honorable ministre des Finances se rappellera que lors de son dernier exposé budgétaire, au mois de mars dernier, il ne consacrait que quelques lignes à la situation du chômage. Si je me rappelle bien—je parle de mémoire et le ministre pourra me corriger si je fais erreur—il disait ceci: «J'espère bien que la venue du printemps fera naître des possibilités d'emploi».

Le ministre se rappelle aussi que nous avons relevé ses observations, comme nous étions bien fondés à le faire.

Monsieur le président, lorsque l'on touche à cette question du chômage, et plus particulièrement à celle du chômage saisonnier, on est toujours frappés par l'absence de solution à ce grave problème de la part de ce gouvernement qui, dans sa façon de le concevoir, semble n'y trouver aucune solution pratique.

Je n'ai pas l'intention de parler beaucoup plus longtemps de ce problème. Nous aurons l'occasion de le faire si le leader de la Chambre ne tarde pas trop à nous présenter les crédits du ministère du Travail. J'espère bien qu'il n'attendra pas à la dernière journée de la session pour ce faire—comme ce fut le cas au cours de la dernière session—afin que nous ayons l'occasion de discuter de l'absence de politique de la part du gouvernement et la chance de formuler toutes les suggestions qu'il nous est possible de faire, ce que nous n'avons jamais manqué de faire chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

(Traduction)

L'hon. M. Hellyer: Le ministre a-t-il bien dit que cet argent avait servi à la réclame au sujet des prêts pour l'amélioration des habitations et des prêts aux petites entreprises?